



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2014/20

Le 9 mai 2014

Visite officielle du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, M. Miguel de Serpa Soares, à la Cour internationale de Justice

LA HAYE, le 9 mai 2014. M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint et conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, a effectué aujourd'hui une visite officielle au siège de la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, au Palais de la Paix à La Haye. Cette visite a eu lieu à l'invitation du président de la Cour, M. Peter Tomka.

M. de Serpa Soares a été accueilli à son arrivée par le greffier de la Cour, M. Philippe Couvreur, qui lui a fait brièvement visiter les salles d'apparat du Palais de la Paix, avant de lui présenter les membres du département des affaires juridiques du Greffe.

Il a ensuite pris part à une réunion privée avec le président et le greffier, avant d'être présenté à des Membres de la Cour.

Un déjeuner de travail a été organisé en l'honneur de M. de Serpa Soares, auquel ont participé des Membres de la Cour, le greffier et de hauts fonctionnaires du Greffe. Un échange de vues a eu lieu sur la coopération entre la Cour et le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, le rôle du droit international dans le monde moderne, la jurisprudence de la CIJ et d'autres questions d'intérêt mutuel.

*

Des photographies de cet événement seront disponibles sous peu sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends

d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique, et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, la première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire indépendant composé de juges libanais et internationaux qui ne relève pas des Nations Unies ni du système judiciaire libanais), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux dont elle facilite le fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)